



probleme de calcul d'heure pour animateur en alsh

Par **martine43200**, le 11/11/2012 à 08:08

Bonjour,

Mon employeur animatrice en alsh je suis donc mensualiser(car semaine scolaire je fais 32h et semaine vacances 52.50h)

Mon employeur m'a donner un planning en début d'année mais s'est rendu compte que les employés lui devait des heures car les calculs ne sont pas bon. Est aux employés de rendre leurs heures?

Merci de votre reponse

Par **P.M.**, le 11/11/2012 à 09:11

Bonjour,

Votre message est très difficilement compréhensible et manque de précisions...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail si vous êtes sous contrat de droit privé...